**L’action et l’IEM : la cas de la connaissance pratique**

1. *Caractéristiques des jugements expressifs d’états mentaux*

* Infaillibilité sur ce qui est (auto-)attribué, voire sur le contenu des attitudes propositionnelles (croyances, désirs)
* Immunité aux erreurs d’identification (IEM), *de iure*, sur le porteur des états attribués
* Pas de connaissance à proprement parler, mais *capacité de dire*,
* Autorité de la première personne sur ses vécus : douleur, sensations, attitudes propositionnelles, souvenirs apparents etc.

Conscience de soi concernant les états subjectifs *mentaux* et *présents*

2. *Caractéristiques des jugements de mémoire et de proprioception*

* IEM : logique/*de iure* ou contingente/*de facto*? (question de la q-mémoire et de la q-proprioception)
* Connaissance de ce qui est (auto-)attribué vs jugements expressifs des états mentaux vécus (mais // connaissance transitive)
* Connaissance immédiate et directe vs conjecture et inférence (à partir du comportement ou à partir d’une donnée immédiate de la conscience)
* Connaissance *privilégiée* vs connaissance transitive (perception) : pas de « sensation séparable »
* Pas d’autorité de la première personne sur son passé ou son corps : autrui peut être mieux à même d’en juger, mais sur d’autres bases,
* Connaissance réflexive ? Pas l’impossibilité de la diathèse réfléchie et subjective (Descombes), mais il y a un objet de connaissance (passé ou corps de l’agent), tel que le connaissant *se* connaît, et cela d’une manière *privilégiée*, telle qu’il ne peut connaître que lui-même sur cette base (IEM)

Extension de la conscience de soi au *passé* et au *corps*

3. *Raisons d’agir, intention et action : le cas de la connaissance pratique*

* Infaillibilité et autorité de l’agent sur ses raisons d’agir et sur ses intentions vs causes de l’action (cf. *Intention* §4, mais risque de faire de l’intenton un état mental privé)

NB1 : raisons d’agir et raisons de croire « Une description d’intention est une description de quelque chose de futur dans laquelle le locuteur est une sorte d’agent, description qu’il justifie (s’il la justifie) par des raisons d’agir, c’est-à-dire des raisons pour lesquelles il serait utile que la description devînt vraie, non par des preuves qu’elle est vraie » (*Intention* §3)

NB2 : idée de quasi-intention ? (l’agent *vivrait* une intention formée par un autre)

* Infaillibilité sur l’action *subjective* – ce que l’agent veut et pense faire
* Faillibilité sur l’action *objective*, ce qui arrive, ce que l’agent fait effectivement

NB3 : la description de l’action intentionnelle, la structure moyens-fin et l’effet-accordéon (*Intention* §23), l’idée de raisonnement (syllogisme) pratique

* Mais l’agent *sait* (a une connaissance de) ce qu’il fait objectivement, ce qui arrive, simplement parce qu’il le fait (vs par observation)

NB4 : les deux directions d’ajustement, les deux listes (*Intention* §29)

* Cette connaissance est privilégiée – lui seul peut savoir ce qui arrive de cette manière. Mais contre le modèle cartésien causaliste (connaissance directe de l’intention/volition et conjecture par inférence sur ce qui arrive)
* Le jugement porté sur ce qui arrive sur la base de l’intention/action est IEM

NB5 : idée de quasi-action ? (l’agent agirait sur la base de l’intention d’un autre)

* La question de l’erreur pratique : Théophraste « L’erreur est dans l’action/l’exécution, et non dans le jugement »

Extension de la pensée *de se*, subjective, de la conscience de soi au *monde*